

« Les écoles d'art se sont bien emparées du statut d'EPCC » (Loïc Horellou, Andéa)

Paris - Publié le mardi 24 septembre 2019 à 12 h 33 - Actualité n° 162956

« Après dix ans d'EPCC (établissement public de coopération culturelle), là où cela aurait pu aboutir à des formes normatives et similaires, chaque école s'est emparée de ce statut en fonction de son projet, du contexte, et de ses équipes. Il y a une sorte d'hétérogénéité dans l'homogénéité et dans le domaine de la création, c'est très important », déclare [Loïc Horellou](#), co-président de l'[Andéa](#) (association nationale des écoles supérieures d'art) et professeur d'enseignement artistique en design interactif la Haute école des arts du Rhin, à News Tank le 23/09/2019.

Il s'exprime à l'issue du séminaire d'été organisé par l'Association, à l'École des Beaux-Arts de Bordeaux du 11/09 au 13/09/2019. L'occasion de constater que les écoles « avancent dans les bonnes directions, même s'il reste à achever la réforme des établissements pour être au niveau de nos homologues étrangers », indique-t-il.

Ainsi quelques dossiers de fonds restent urgents pour les écoles d'art. D'abord, la question de Parcoursup, avec l'entrée obligatoire des écoles d'art pour 2020. « C'est un dossier pour lequel nous sommes toujours en discussion avec le ministère de la culture et le [Mesri](#). Nous avons demandé un élargissement du calendrier et une possibilité de recrutement en deuxième voie pour les candidats étrangers ou en reprise d'études », précise le co-président de l'Andéa.

Autre chantier : le statut des enseignants des écoles territoriales, qui selon Loïc Horellou, est « difficile de faire avancer, car il concerne peu d'enseignants ». Datant de 1991, ce statut « n'est plus adapté car trop imprécis. C'est un peu le dernier maillon de la chaîne de l'évolution des écoles d'art en EPCC, qui a été pensée pour permettre leur entrée dans la réforme [LMD](#) », ajoute-t-il.

Pour ce qui est de la question de la recherche et du troisième cycle, l'Andéa « ne souhaite pas une structuration complètement calquée sur l'université, mais une valorisation des diplômes d'écoles en art pour que nous puissions les transformer en 3^e cycle. Nous souhaitons pouvoir délivrer des diplômes spécifiques et reconnus nationalement et internationalement ».

D'autres sujets ont également été lancés en commission :

- « l'ouverture internationale ;
- la création d'un manifeste de l'enseignement du design en écoles d'art ;
- l'histoire des écoles et les évolutions ;
- la transition écologique et sociétale ».

Les dossiers « urgents » selon l'Andéa

Adaptation du calendrier de Parcoursup

Concernant Parcoursup, l'Andéa constate que « de nombreux candidats participent à plusieurs examens d'entrée sur toute la France », indique Loïc Horellou.

« Avec le calendrier actuel de Parcoursup, qui se déroule sur cinq semaines, la plupart des écoles vont être obligées d'organiser ces examens au même moment. Or, cela entraînera des problèmes de sélection et de manque de diversité des profils des étudiants. En somme, l'effet inverse recherché par Parcoursup. Nous attendons donc une réponse officielle du Mesri ».

Statut des enseignants des écoles territoriales

L'Andéa « attend également un signal du ministère de la culture » concernant le statut des enseignants des écoles territoriales.

Selon le coprésident de l'Andéa, « des réunions avec Matignon, le ministère de la culture ainsi que les représentants des collectivités ont déjà eu lieu », mais, « à chaque fois, on nous oppose la situation de revalorisation des statuts des enseignants des écoles nationales, dont le décret doit bientôt passer devant le Conseil d'État ».

« Sur cette question des statuts, nous sommes également pris dans une contrainte de calendrier, car des élections municipales sont prévues l'année prochaine et les écoles territoriales dépendent des financements territoriaux. Il y a donc d'importants enjeux », indique Loïc Horellou.

« Il n'y a aucune raison que les statuts entre écoles nationales et territoriales soient différents : les diplômes sont les mêmes et les pratiques pédagogiques totalement similaires. Il n'y a que sur le plan administratif qu'il existe une différence, puisque les professeurs dépendent soit de la fonction publique d'État, soit de la fonction publique territoriale », ajoute-t-il.

La place des écoles d'art dans les regroupements

Interrogé sur le positionnement des écoles d'art par rapport aux établissements expérimentaux, rendus possibles par l'ordonnance du 12/12/2018, Loïc Horellou indique qu'à ce jour, « seules les écoles de Valenciennes et de Cambrai d'une part, et de Nice d'autre part, ont tenté ce rapprochement-là. Le projet de cette dernière a fait l'objet d'un vote négatif au Cneser ».

« C'est un peu hors sujet pour la plupart des écoles d'art. Nous avons le sentiment que derrière ce texte, il y a un souhait pour ces très gros dispositifs de figurer dans les classements internationaux. Il nous semble que les écoles d'art fonctionnent à une autre échelle et contribuent à faire exister d'autres réseaux », indique le coprésident de l'Andéa.

Différences avec les écoles d'architecture

Pourtant, les écoles d'architecture sont davantage impliquées dans ces projets expérimentaux. « La vraie différence est que l'architecture n'est pas enseignée à l'université, alors que des départements en arts plastiques et en design existent », indique Loïc Horellou.

« Le système d'enseignement en architecture paraît de plus en plus semblable au système universitaire, avec un basculement académique au risque de se couper de la pratique.

Le statut des enseignants en école d'architecture est équivalent à celui des enseignants-chercheurs. Or il nous semble que cela implique une hiérarchisation et une fragmentation des rôles, ce dont les écoles d'art ne veulent pas ».

« Nos professeurs ont très souvent d'autres activités professionnelles à côté de leurs heures de cours et nous souhaitons conserver cela. Chaque système a ses particularités, ses avantages et ses défauts. La diversité est primordiale », déclare Loïc Horellou.

Les autres chantiers de l'Andéa

L'Andéa lance également plusieurs travaux en commission sur :

- « L'ouverture internationale de l'Andéa. Après avoir organisé les rencontres franco-belges en 2019, et alors que depuis 2018, nous tentons chaque année de contribuer aux travaux de Elia (european league of institutes of arts), cette année nous travaillerons sur la saison Africa 2020 afin de réfléchir à des projets à l'échelle du réseau entre écoles françaises et écoles africaines.
- L'histoire des écoles et notamment la manière dont les établissements supérieurs artistiques se sont structurés et leurs évolutions.
- S'agissant de pédagogie, le design sera cette année particulièrement mis à l'honneur avec la création d'un manifeste de l'enseignement du design en écoles d'art et la participation aux Assises du design.
- Sur la transition écologique et sociétale dans laquelle nous sommes dorénavant toutes et tous engagés : les écoles d'art et design se réinventent pour s'adapter au monde du réchauffement climatique, mais pour l'instant chacun travaille de son côté ».

Sur ce dernier sujet, l'Andéa « va rassembler les énergies et utiliser à plein la puissance de transformation contenue dans le réseau des écoles. Il s'agit autant de travailler sur la façon dont le champ de l'art s'empare de cette question, que voir comment les programmes pédagogiques peuvent s'adapter, et comment les structures elles-mêmes se réforment pour cela », ajoute Loïc Horellou.

Loïc Horellou



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Association Nationale des Écoles supérieures d'Art Co-président du conseil d'administration	Mai 2018	Aujourd'hui
Haute École des Arts du Rhin Professeur d'enseignement artistique en design interactif et coordinateur de la première année	Septembre 2017	Aujourd'hui
Loïc Horellou Graphiste et designer interactif indépendant	Avril 2014	Aujourd'hui
Formidable Studio Designer	Mars 2013	Mars 2018
Haute École des Arts du Rhin Professeur d'enseignement artistique en design interactif	Septembre 2011	Septembre 2017
École supérieure d'art et de communication de Cambrai Professeur d'enseignement artistique en design interactif	Septembre 2014	Août 2017
Sÿclo Co-fondateur, graphiste, chef de projet	Novembre 2008	Juillet 2013
École européenne supérieure d'art de Bretagne Professeur d'enseignement artistique en design interactif	Janvier 2009	Juin 2011
Établissement & diplôme	Année(s)	
École nationale supérieure des arts décoratifs Post diplôme ARI (Atelier de recherche interactive)	2005	
École européenne supérieure d'art de Bretagne DNSEP, communication visuelle	2004	

Fiche n° 36462, créée le 23/09/19 à 18:25 - MàJ le 23/09/19 à 18:32

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

ANÉA

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

32 rue Yves Toudic

75010 Paris - FRANCE

Téléphone : 06 26 39 92 84



Fiche n° 1833, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 05/04/19 à 14:36

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »